

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués **en séance extraordinaire** salle de la Mairie pour le 10 juillet 2017.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Décision modificative n° 01/2017 - Budget annexe de la Maison de Santé,
- 2 - Décision modificative n° 02/2017 - Budget général de la Commune.

L'an deux mil dix-sept, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué **en séance extraordinaire**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Karen DUBOIS.

Étaient présent.e.s : Mme Karen DUBOIS, Maire-Adjointe, M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, Maire, Mme Catherine DESCHAMPS, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE, Maire-Adjoint, M. Jean-Luc VALANTIN, Maire-Adjoint, Mme Lydie GERVAIS, Maire-Adjointe, , Mme Marie HERAUD, M. Alain VELUET, Mme Bernadette VIEUILLE, M. Pascal LHOMME, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Lucienne GAILLARD, M. Alain CHAUME, Mme Annie MARC, Mme Aline GRANET, M. Joseph DUROUEIX, M. Alain BOUSSARIE, Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Michel TRICOCHÉ, Maire, M. Alain DUPONT, Maire-Adjoint ; M. Christophe CHOPINET, M. Lionel VERRIERE, Mme Maud BERNARD, Mme Alexia RIFFÉ, M. Patrick BOUTON, Mme Sophie RIFFÉ, Conseillers.ères Municipaux.ales.

Madame HERAUD a été nommée secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 07 juillet 2017.

Le Maire,

Michel TRICOCHÉ

.....

LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste des Conseillers Municipaux qui, excusés, ont donné pouvoir à l'un de leurs collègues pour le vote de toutes questions abordées en séance.

Monsieur TRICOCHÉ, Maire, a donné pouvoir à Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe.

Monsieur CHOPINET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur PERONNET, Maire-Adjoint.

Monsieur VERRIERE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Madame VIEUILLE.

Madame BERNARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur LHOMME.

Monsieur BOUTON, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Madame MARC.

Madame S. RIFFE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur BOUSSARIE.

.....

DECISION MODIFICATIVE N°01/2017 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Exposé :

« A la suite de la délibération du 3 juillet dernier, concernant le réaménagement de trois emprunts de la commune afin de bénéficier de taux d'intérêt plus avantageux, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est également nécessaire de procéder à des écritures comptables afin de permettre les mouvements de fonds.

La renégociation concernant à la fois des emprunts destinés au budget principal de la commune, mais également au budget annexe dédié à la maison de santé, il convient de procéder à deux Décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose ainsi à l'assemblée de modifier le budget annexe de la maison de santé par une décision modificative afin de pouvoir procéder aux écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>Crédits votés au Budget Primitif</i>	<i>Propositions du Maire</i>	<i>TOTAL des crédits (après DM)</i>
DEPENSES			
<i>6688-01/66 : Autres charges financières</i>	<i>0,00</i>	<i>29 907,49</i>	<i>29 907,49</i>
TOTAL BUDGET SECTION	133 730,00	29 907,49	163 637,49
RECETTES			
<i>74748-5 : Part° Dotations</i>	<i>15 000,00</i>	<i>29 907,49</i>	<i>44 907,49</i>
TOTAL SECTION	133 730,00	29 907,49	163 637,49

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>Crédits votés au Budget Primitif</i>	<i>Propositions du Maire</i>	<i>TOTAL des crédits (après DM)</i>
DEPENSES			
<i>166-01/16 : Refinancement de dette</i>	<i>0,00</i>	<i>280 558,14</i>	<i>280 558,14</i>
<i>166-01/041 : Refinancement de dette</i>	<i>0,00</i>	<i>35 629,95</i>	<i>35 629,95</i>
<i>2132-5 : Immeuble de rapport</i>	<i>30 678,00</i>	<i>35 629,95</i>	<i>66 307,95</i>
TOTAL BUDGET SECTION	<i>86 915,00</i>	<i>351 818,04</i>	<i>438 733,04</i>

	<i>Crédits votés au Budget Primitif</i>	<i>Propositions du Maire</i>	<i>TOTAL des crédits (après DM)</i>
RECETTES			
<i>166-01/16 : Refinancement de dette</i>	<i>0,00</i>	<i>316 188,09</i>	<i>316 188,09</i>
<i>1641-01/041 : Emprunts</i>	<i>0,00</i>	<i>35 629,95</i>	<i>35 629,95</i>
TOTAL BUDGET SECTION	<i>86 915,00</i>	<i>351 818,04</i>	<i>438 733,04</i>

Il demande à l'assemblée de se prononcer. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 01/2017 - Budget annexe de la Maison de Santé.

.....

DECISION MODIFICATIVE N°02/2017 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Exposé :

« A la suite de la délibération du 3 juillet dernier, concernant le réaménagement de trois emprunts de la commune afin de bénéficier de taux d'intérêt plus avantageux, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est également nécessaire de procéder à des écritures comptables afin de permettre les mouvements de fonds.

La renégociation concernant à la fois des emprunts destinés au budget principal de la commune, mais également au budget annexe dédié à la maison de santé, il convient de procéder à deux Décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose ainsi à l'assemblée de modifier le budget 2017 de la commune par décision modificative N°2 afin de pouvoir procéder aux écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>Crédits votés au Budget Primitif</i>	<i>Propositions du Maire</i>	<i>TOTAL des crédits (après DM)</i>
DEPENSES			
<i>6688-01/66 : Autres charges financières</i>	<i>0,00</i>	<i>58 967,34</i>	<i>58 967,34</i>
<i>023-01 : Virt à la section d'investissement</i>	<i>1 943 200,00</i>	<i>-58 967,34</i>	<i>1 884 232,66</i>
TOTAL BUDGET SECTION	<i>8 564 265,00</i>	<i>0,00</i>	<i>8 564 265,00</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>Crédits votés au Budget Primitif</i>	<i>Propositions du Maire</i>	<i>TOTAL des crédits (après DM)</i>
DEPENSES			
<i>166-01/16 : Refinancement de dette</i>	<i>0,00</i>	<i>707 285,48</i>	<i>707 285,48</i>
<i>166-01/041 : Refinancement de dette</i>	<i>0,00</i>	<i>58 967,34</i>	<i>58 967,34</i>
			<i>0,00</i>
TOTAL BUDGET SECTION	4 074 050,00	766 252,82	4 840 302,82

RECETTES			
<i>166-01/16 : Refinancement de dette</i>	<i>0,00</i>	<i>766 252,82</i>	<i>766 252,82</i>
<i>1641-01/041 : Emprunts</i>	<i>0,00</i>	<i>58 967,34</i>	<i>58 967,34</i>
<i>021-01 : Virt de la section de fonctionnement</i>	<i>1 943 200,00</i>	<i>-58 967,34</i>	<i>1 884 232,66</i>
TOTAL BUDGET SECTION	4 074 050,00	766 252,82	4 840 302,82

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 02/2017 - Budget Général de la Commune.

.....

Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le dix juillet deux mil dix sept.